Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260311-DELCCAS2026_08-DE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
**COMMUNE DE LANGUEUX**
**CÔTES D'ARMOR**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 11 MARS 2026**

Le onze mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Langueux sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Président du CCAS

**Etaient présents** : BRUN Cyril, GALLOUET Françoise, GUIGNARD Sylvie, HAAS Richard, MACE Karine, MORISE Marie-Noelle, NIVET Maryline, PORCHERON Huguette, REGNAULT Jean-Pierre, STEUNOU Angélique, TRIBOULET Nicole

**Absents excusés :** CHABANEL Samia, CHIRINIAN-QUEMPER Annie, JAMBOU Loïc, MAHE Solange, REDON Béatrice

**Assistaient** : TROTIN Camille, DELOTTE Suzanne

**Date de convocation** : 23 février 2026

**Nombre administrateurs en exercice** : 17

**Présents** : 11 **Pouvoir :** 01 **Votants** : 12

| 2026/08 | **Organisation du travail** |
|---|---|

**Rapporteur** : Sylvie Guignard, Adjointe à la cohésion sociale, la santé et la dynamique citoyenne

La collectivité a mis en place en septembre 2017 un livret à destination du personnel de la Ville et du CCAS de Langueux, précisant les règles de fonctionnement et d'organisation des services municipaux.

Depuis, de nombreuses évolutions statutaires et réglementaires sont intervenues, il est donc apparu nécessaire de le revoir et tout particulièrement les dispositions relatives à l'organisation du travail. Les discussions avec les syndicats et les représentants du personnel ont permis d'aboutir à une nouvelle version.

**Je vous propose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260311-DELCCAS2026_08-DE

Vu le Code de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 12 février 2026

- D'APPROUVER la partie « organisation du travail » du livret d'accueil, jointes en annexe

- D'INSERER dans le livret d'accueil et d'appliquer toute nouvelle disposition à venir

- D'AUTORISER Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*
* *

| | | | |
|---|---|---|---|
| Présents : 11 | Pouvoirs : 01 | Total : 12 | Suffrages exprimés : 12 |
| Votes pour : 12 | Votes contre : 0 | Abstentions : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

- **Le conseil d'administration après en avoir délibéré, adopte le présent rapport à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire**
au vu de la transmission

en Préfecture le 25/03/2026
et de la publication le 25/03/2026
la Vice-Présidente du CCAS,

Sylvie GUIGNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *

**Pour extrait conforme**
Langueux, le 12/03/2026

la Vice-Présidente du CCAS,

Sylvie GUIGNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * LANGUEUX *